




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-317**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1112560-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : SERVICE DES TITRES SECURISES - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE PAR LA SOCIETE PHOTOMATON**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Charlotte BENON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Charlotte BENON

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SERVICE DES TITRES SECURISES - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE PAR LA SOCIETE PHOTOMATON- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération avec la mise en œuvre de la dématérialisation généralisée des cartes nationales d'identité et tous les titres sécurisés, impose des modifications d'organisation conséquentes pour la Ville d'Aix-en-Provence.

La suppression de la territorialisation a entraîné une centralisation des points de délivrance des titres qui, au niveau national est passée de 36 000 communes de traitement à 2 600 points.

La Ville d'Aix-en-Provence, qui dispose de la moitié des dispositifs recueils installés dans le Pays d'Aix doit absorber une hausse conséquente des demandes de traitement et rallonge les délais de rendez-vous et de délivrance des titres sécurisés.

Lors de l'expertise des documents dans la démarche d'une demande de titre sécurisé, la problématique récurrente est la non-conformité de la photo d'identité de l'utilisateur (abîmée, trop ancienne, non-conforme, problème de contraste...).

Aussi, étant en périphérie du centre-ville, l'utilisateur dont la photo n'est pas conforme, doit trouver un professionnel de la photo et revenir dans les services. Cela rend la démarche fastidieuse, elle fait perdre du temps à l'utilisateur et bloque des rendez-vous au service des Titres Sécurisés.

Pour résoudre ces problèmes et optimiser le service public, il est souhaitable d'équiper les locaux d'une cabine photo qui a su adapter ces outils en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et l'ANTS et munir ces cabines à la norme ICAO (photo dématérialisée avec le QR CODE). La société Photomaton respecte ces contraintes et la réglementation en vigueur nous permet de réaliser ce partenariat sans mise en concurrence préalable jusqu'au 1^{er} juillet 2017.

Vous trouverez en annexe la convention d'occupation du domaine public de la Ville d'Aix-en-Provence par la société Photomaton ainsi que la description technique de la cabine.

L'installation de la cabine est gratuite pour la Mairie, seule la consommation électrique est à sa charge, et s'élève en moyenne à 0.93 cts par jour. La cabine s'éteint automatiquement la nuit, les horaires peuvent être programmés (460 Wh en veille et 690 Wh en impression).

Une redevance sera versée annuellement (20% du chiffre d'affaires), sachant que des villes de même taille équipées d'une cabine photomaton réalisent un chiffre d'affaires entre 25 et 60 K euros par an.

Le relevé d'utilisation sera adressé de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle suivant le choix de la Collectivité. La cabine est autonome au niveau de la carte bancaire (système GPRS) et elle est équipée à l'accessibilité des usagers à mobilité réduite (voir annexe 2).

La convention ci jointe est proposée pour une durée de 3 ans renouvelable pour des périodes successives d'un an.

En conséquence je vous demande mes chers collègues :

- **APPROUVER** et **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe
- **PRECISER** que la cabine sera installée dans les locaux du service des Titres Sécurisés 26 rue Chastel
- **DIRE** qu'une redevance de 20% H.T du chiffre d'affaires annuel sera versée par la société Photomaton
- **AUTORISER** le trésorier payeur à faire recette

DL.2017-317 - SERVICE DES TITRES SECURISES - CONVENTION D'AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE PAR LA SOCIETE
PHOTOMATON-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Entre les soussignés:

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Madame JOISSAINS-MASINI, à effet des présentes par décision du Maire en date du

Ci-après dénommée «**La Commune**»

Et:

La SA PHOTOMATON dont le siège social est à la Plaine Saint Denis, 4 rue de la Croix Faron, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 592 033 930 et comportant comme numéro de SIRET 59203393000260, représentée par Madame Nathalie VILLARD, Directrice Générale Adjointe,

Ci-après dénommée «**l'occupant**»,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Commune met à disposition de l'occupant une partie du rez-de-chaussée du service des Titres Sécurisés, 26 rue Chastel, pour :

- La mise en dépôt et installation d'une cabine automatique à photographier universelle accessible à tous et adaptées à tous les handicaps,
- L'exploitation des produits de l'Occupant aux fins de vente qui concerne les photos d'identité couleur. Les photos d'identité devront être conformes aux normes en vigueur pour leur utilisation dans le cadre des démarches d'obtention de passeports ou cartes d'identité.

Le modèle proposé par l'Occupant devra recevoir l'accord de la Commune.

La nature de l'activité ne pourra être changée sans autorisation écrite et préalable de la Commune.

Article 2 : RÉGIME JURIDIQUE

La présente convention est une convention d'occupation du domaine public accordée à titre précaire et révocable à un tiers. En conséquence, l'Occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation ou quelque autre droit.

Article 3 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les deux parties, renouvelable par reconduction expresse pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois.

Article 4 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

- A. L'exploitation des cabines à photographeur s'opère suivant les périodes et modalités d'ouverture du service en veillant au respect de la tranquillité du public et des agents.
- B. L'Occupant agit de manière autonome. Il assure le fonctionnement, la gestion et la responsabilité de l'activité à ses frais et à ses risques et périls.
- C. Il s'engage à respecter en toute circonstances les lois, règlements et les décisions de la Ville se rapportant tant à l'occupation des lieux qu'à l'activité autorisée.
- D. Il devra disposer en permanence de toutes les autorisations administratives nécessaires et en justifier à première demande.
- E. Il doit tenir les cabines à photographeur en parfait état de propreté et d'hygiène afin de ne pas porter préjudice au public et aux agents de la Ville.
- F. La qualité des produits proposés doit être constante tout au long de l'exécution de la présente convention.
- G. L'entrée du personnel de l'Occupant dans les locaux se fera conformément aux règles de sécurité imposées par le règlement intérieur du lieu d'implantation.
- H. Les jours et horaires d'entretien et de maintenance s'effectueront en tenant compte des contraintes de fonctionnement du service au sein duquel sont installées les cabines à photographeur.
- I. L'Occupant aura à sa charge les frais de transport et de livraison ainsi que l'enlèvement quel qu'en soit le motif de la cabine à photographeur.

Article 5 : GARANTIES D'EXPLOITATION

L'Occupant s'engage à :

- Fournir et mettre en exploitation la cabine durant la durée de la convention
- Fournir la cabine équipée permettant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap physique
- Intervenir en cas de désagrément dans un délai de 24 heures après un simple appel téléphonique d'une personne mandatée à cet effet. La société devra fournir une fiche de procédure précisant le nom et le numéro de téléphone à contacter pour tous types d'intervention et la liste des matériels.
- Prélever les recettes
- Faire parvenir mensuellement un relevé de redevance détaillant l'activité de la cabine
- Fournir les consommables (papier...) nécessaires à l'ensemble des prestations,
- Fournir les pièces de rechange et les formulaires divers,
- Assurer les opérations d'installation, de nettoyage, de vérification, d'entretien périodique, de maintenance, de dépannage de la cabine dans les meilleurs délais,
- Prendre à sa charge les frais de transport de la cabine et de ses accessoires,
- Adapter la cabine aux évolutions techniques et réglementaires

La Ville s'engage à :

- Offrir aux consommateurs et à l'Occupant l'accès aux appareils en fonction de l'ouverture des locaux,
- Ne modifier en aucune façon l'aspect extérieur de la cabine et informer dans les plus brefs délais l'Exploitant de toute anomalie survenue dans le fonctionnement général du matériel et/ou concernant l'aspect extérieur, ainsi que des coupures d'électricité qui pourraient survenir,
- Maintenir les abords en bon état de propreté,
- Prévenir l'Occupant en cas de déplacement du matériel ou fermeture des locaux.

Article 6 : PRODUITS

Les produits vendus par l'Occupant aux consommateurs par l'intermédiaire de la cabine à photographe, objet de la présente convention, seront exclusivement des produits fournis par ce dernier.

Les tarifs proposés ne sauraient en aucun cas excéder ceux habituellement constatés dans le secteur.

L'Occupant s'assure de tous litiges liés à l'utilisation de la machine à photographe par les consommateurs. Il fournit à la Ville toutes les informations et conditions de son service après-vente.

Article 7 : FLUIDES

La Ville s'engage à fournir gracieusement les fluides conformes aux normes légales en vigueur.

Article 8 : ASSURANCES

L'Occupant fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant provenir du fait de son activité. Il est seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

Il contracte à cet effet toutes assurances utiles, notamment en responsabilité civile, et en donne justification à la Ville.

Les polices d'assurance comporteront une clause de renonciation à tout recours de l'Occupant à l'égard de la Ville.

L'Occupant présente à la Commune, sur simple demande, les polices d'assurance en cours de validité.

Article 9 : REDEVANCE

L'Occupant exercera seul la direction de l'exploitation de ses cabines à photographe. A ce titre, il détermine et applique librement la politique de prix de son choix et aura la faculté à tout moment d'y apporter toute modification qu'il jugera utile.

Dans ce cas, il informera la Ville des nouveaux prix de vente des produits par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant l'application de ces nouveaux tarifs.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine public octroyée par la Commune, l'Occupant s'engage à verser une redevance annuelle égale à 20% du chiffre d'affaires hors taxes générées par la cabine.

Cette redevance sera versée à la Trésorerie Municipale d'Aix et campagne à la suite de l'émission d'un titre de recettes par les services compétents de la Ville.

Pour permettre de calculer le montant de la redevance, l'Occupant remettra, une fois par an et au plus tard un mois après la date anniversaire du contrat, un compte d'exploitation de l'activité faisant clairement apparaître le montant du chiffre d'affaires hors taxes de la TVA et le montant du chiffre d'affaires toutes taxes comprises généré par l'appareil et ce pour chaque activité.

Article 10 : CESSION, SOUS-LOCATION

L'autorisation est accordée à titre strictement personnel et ne peut faire l'objet de cession d'aucune sorte. De même, toute sous-location partielle ou totale de l'activité est interdite.

Article 11 : RÉSILIATION

Une résiliation anticipée de la convention sans indemnité pourra être demandée par chacune des parties à tout moment et pour quelque motif que ce soit.

Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties souhaiterait demander cette résiliation, elle aurait à le faire, par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois francs avant sa prise d'effet.

Les redevances resteront dues par l'Occupant au pro rata temporis.

Article 12 : RESTITUTION DE L'INSTALLATION

L'Occupant s'engage à retirer la cabine à photographeur dans les 15 jours suivant la date de prise d'effet de la résiliation et à remettre les lieux en état.

En cas de défaillance de l'Occupant et après mise en demeure par lettre recommandée après accusé de réception restée sans effet, la Commune se réserve le droit de réclamer le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état initial, avec le choix entre l'exécution matérielle des travaux nécessaires aux frais de l'Occupant.

Article 13 : PROPRIÉTÉ

La cabine à photographeur est et demeure la propriété inaliénable de l'Occupant. En aucune circonstance, la Ville ne doit permettre ou autoriser sa saisie. A cet effet, la Ville s'engage à maintenir en place et parfaitement visible, la plaque d'immatriculation indiquant le nom du propriétaire du matériel et à avertir dans les plus brefs délais l'Occupant dans le cas où cette plaque viendrait à ne plus être lisible ou à disparaître.

Article 14 : JUGEMENT DES CONTESTATIONS

Les contestations qui s'élèveraient entre la Commune et l'Occupant, relative à l'interprétation et l'exécution de la présente convention, seront soumises au Tribunal Administratif compétent.

Article 15 : PIÈCES ANNEXES

- Documents techniques
- Décision n°

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

« Lu et approuvé »

Le Maire,

Pour la société Photomaton

« Lu et approuvé »

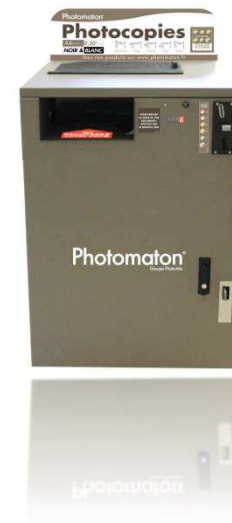


PHOTOMATON
pour

les Mairies

Mise à disposition et exploitation de cabines photo et photocopieurs

Septembre 2016





1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTO-ME

PHOTOMATON® est une filiale du Groupe PHOTO-ME, LE NUMÉRO 1 MONDIAL de la distribution automatique de photos d'identité et de tirages photos numériques.



Photo-Me®

CA : 256 millions d'euros en 2015

100 millions d'utilisateurs par an

44 000 machines dans plus de 60 pays

Le spécialiste de la conception de cabines et de mini laboratoires professionnels de développement photos depuis plus de 50 ans

Parmi ses nombreuses activités, le Groupe a deux activités principales :

- **La Recherche et Développement.**

Le Groupe a trois centres de Recherche et Développement : le plus important se situe chez KIS à Grenoble, les deux autres au Vietnam et en Chine. KIS conçoit et réalise l'ensemble des produits : cabines photos, bornes de développement, minilabs, copieurs mais aussi des laveriers, des manèges, des lampadaires photovoltaïques et des machines à café.

- **La Commercialisation** des produits est effectuée par les sociétés toutes filiales à 100% du Groupe Photo-Me :

FOTO.FIX®
Photo-Me International Group

Prontophot®
Photo-Me Groep

PRONTO ♦♦ PHOT Photo-Me®



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ KIS

KIS : techno centre du Groupe Photo-Me



KIS Photo-Me Group



Photo-Me consacre des ressources importantes à la Recherche et au Développement

C'est chez **KIS** sur le site d'**Echirolles, près de Grenoble**, que naissent toutes les nouveautés qui sont ensuite distribuées par Photomaton®.

Dans ce centre de **15 000 m²**, une équipe d'ingénieurs de très haut niveau, chacun spécialiste dans un domaine : logiciels, design industriel, normes, technologie 3D... travaille sur tous les produits du Groupe.

Tous les métiers de la Recherche et Développement sont intégrés à Grenoble. Kis fait également appel à des sous-traitants de haut niveau pour certains éléments spécifiques, dans le bassin de Grenoble qui concentre énormément de **compétences technologiques en France**.

Kis conçoit et produit toutes les machines du Groupe, et également pour des sociétés autres comme par exemple : Kodak, Fuji, Mitsubishi, DNP...



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ KIS

KIS : techno centre du Groupe Photo-Me

KIS
Photo-Me Group



KIS a su s'imposer comme **un des leaders mondiaux de la conception, fabrication et distribution d'équipements professionnels d'impression photographique.**

KIS a d'ailleurs été récompensé à plusieurs reprises par des prix d'innovation prestigieux tels que le TIPA ou le DIMA Award.

KIS : techno centre du Groupe Photo-Me

Le bureau d'étude de KIS est 100% intégré. C'est une volonté forte du groupe de conserver le savoir-faire en interne.

50 personnes se partagent les compétences stratégiques nécessaires à la conception des machines opérées et vendues par le groupe : de l'électronique à la qualité photo en passant par les différents logiciels et la mécanique.



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Photomaton : Renseignements d'ordre général



Nom : PHOTOMATON SAS

Date de création : 12 mai 1959

Adresse du siège social : 4 rue de la Croix Faron 93217 La Plaine Saint-Denis

Nature de l'activité : Exploitation et vente de machines automatiques.

Numéro de Siret : 592 033 930 00 260

Nature de la société : S.A.S

Capital : 2 286 766 €

Photomaton® S.A.S. : Filiale à 100 % du groupe PHOTO-ME

COO de Photo-Me Group : Eric MERGUI

Directrice Générale Adjointe : Nathalie VILLARD





1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Chiffre d'affaires

	Chiffre d'affaires total Hors taxe
Exercice 2015/2016 ^(*)	82 503 522€
Exercice 2014/2015 ^(*)	79 121 608€
Exercice 2013/2014 ^(*)	79 783 306€

^(*) Arrêté à fin avril

Faire le choix de Photomaton, c'est faire le choix d'une société avec une santé financière solide.

Nous nous engageons, comme c'est le cas actuellement, à modifier ou changer nos matériels en fonction des nouveautés technologies et réglementaires



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Une organisation tournée vers le service usagers



- **45 millions** de clients
- **15 700** machines

Notre organisation est tournée vers le service usager avec :

- plus de **280** techniciens répartis sur toute la France,
- et **20** commerciaux pour une forte proximité.

Créé il y a **80 ans**,
Photomaton® est un **ACTEUR**
HISTORIQUE du secteur de la photo et
plus largement du secteur de l'automate, une
RÉFÉRENCE FRANÇAISE,
une société qui **INNOVE** en permanence
et lance chaque année de nouvelles machines à la
pointe de la technologie.



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Une société qui développe en permanence de nouvelles innovations

LES INNOVATIONS MAJEURES DEPUIS 20 ANS

- **1re CABINE PHOTO**
avec une technologie numérique
1994
- **1re BORNE AUTOMATIQUE DE DEVELOPPEMENT PHOTOS**
(développement argentique)
2003
- **Logiciel ID PHOTOMATON**
Garantit la conformité
aux normes ICAO
des photos d'identité
2006
- **PHOTOBOOK MAKER**
1re borne qui réalise
instantanément des
albums photos (format 15x20 cm)
2009
- **SPEEDLAB 300 POCKET +**
1re borne qui réalise instantanément
des mini-albums photos (format 10x15 cm)
2010
- **CABINE PHOTOMATON + BY STARCK**
1re cabine connectée aux réseaux
sociaux pour partager ses photos
2011

- **CABINE PHOTOVOLTAIQUE**
1re cabine photo à énergie solaire
2012
- **LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOLIGHT**
L'éclairage à énergie solaire haute qualité
2013
- **LAVERIE AUTOMATIQUE REVOLUTION**
Le lavage high-tech économique et écologique
2013
- **BORNE PHOTO CASE**
1re borne automatique qui permet de
personnaliser son smartphone avec une photo
2014
- **CABINE 3D**
1re cabine qui permet de réaliser des figurines 3D
à partir d'une photo 2D
2015
- **BORNES STARCK**
Bornes désignées par Philippe Starck en rupture
totale avec les gammes précédentes
2015
- **PAIEMENT SANS CONTACT**
Intégration de terminaux NFC sur les machines
2015



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Une société à forte notoriété



Selon une étude de notoriété sur la marque Photomaton, réalisée en mai 2015, opérée par l'agence renommée Opinion Way, le panel de 1000 personnes, tout horizon confondu, pense spontanément à la marque Photomaton lorsque la photo d'identité est évoquée.

95% des personnes connaissent Photomaton, et 88% ont déjà utilisé une cabine Photomaton pour faire des photos.

Les deux appréciations principales qui ressortent de l'étude sont :

- Photomaton est une marque qui offre un bon rapport qualité-prix
- Photomaton une marque à laquelle les répondants font entièrement confiance.

Photomaton est une marque référente, un réflexe en matière de photo, très bien perçue par les Français qui la connaissent et l'apprécient.

“*opinionway*”



1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Nos références

Nos partenaires nous renouvellent leur confiance année après année :

Préfecture et Mairie de Paris, principales préfectures et mairies de province :

Les Administrations :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Les Réseaux de transport :

▪ SNCF, RTM, R.A.T.P, et la quasi-totalité des réseaux de transport de province



▪ Aéroports de Paris, et les principaux aéroports de province



La plupart des galeries commerciales :

Plus de 500 boutiques Photomaton® y sont implantées



Les commerces :





1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON

Notre expérience en mairies , préfetures et sous-préfetures

Notre expérience et notre savoir-faire nous ont permis d'équiper plus de nombreuses Mairies , Préfetures, Sous-Préfetures dont :



VILLE DE NICE



Ville de Lille



Les principales **Préfetures et Mairies de votre région** que nous équipons :



ardèche



NOTRE OFFRE PRODUITS



NOTRE OFFRE PRODUITS

Notre matériel

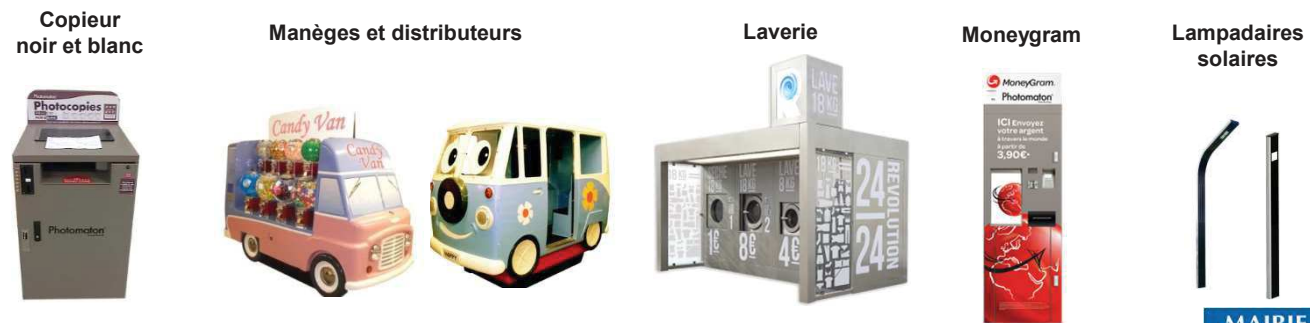
Cabines



Bornes



Autres services





2. NOS ENGAGEMENTS

Afin d'optimiser la satisfaction de vos usagers en matière d'accueil et de prestation, nous nous engageons à vos côtés :

- **Qualité de service et normes ICAO** : nous vous fournissons du matériel à la pointe de la technologie et répondant aux normes ICAO en vigueur.
- **Délai d'intervention** : un engagement d'intervention immédiate, et un nombre de techniciens présents sur votre secteur nous permettent de vous assurer que tout sera mis en œuvre pour que nos matériels soient disponibles en permanence.
- **Accessibilité des personnes à mobilité réduite** : nos matériels tiennent compte des normes d'accessibilité et notre cabine Universelle by Starck va même au-delà des normes existantes (*cf. page suivante sur la loi du 11 février 2005*)
- **Signalétique** : nous mettons en place sur nos machines tous les éléments de signalétiques permettant de faciliter l'utilisation de nos matériels et décrivant parfaitement les services et produits délivrés par nos matériels. La signalétique est donc réalisée sur mesure en fonction de vos besoins.
- **Public d'origine étrangère** : différentes langues sont proposées dans nos cabines : anglais, arabe, espagnol, allemand...
- **Visibilité sur site** : identification rapide des services proposés grâce à une communication qualitative (tops lumineux, affiches rétroéclairées ou écran animé, habillage des faces latérales et dos des cabines)





2. NOS ENGAGEMENTS

En regard de la loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ou à mobilité réduite », nous nous engageons à ce que nos installations répondent aux normes suivantes :

- **Signal sonore** : les informations visuelles présentes sur nos cabines sont doublées d'un accompagnement sonore disponible en 2 langues (français, anglais).
- **Visibilité** : les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions. Nos cabines sont équipées d'affiches rétroéclairées et par conséquent contrastées par rapport au fond ou d'écran LCD (cabine Starck). Les informations sont visibles en position debout comme en position assise.
- **Matériaux et éclairage** : les écrans, les affiches rétroéclairées et les boutons de commande (en particulier sur la cabine Universelle by Starck avec les boutons de couleur) permettent un niveau de contraste suffisant en luminance et en couleur.
- **Caractères** : les caractères ont une hauteur de 1,5 cm au minimum pour permettre une lecture proche
- **Hauteur des commandes** : la surface de contact des commandes de nos machines est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol et peuvent être atteintes par une personne en fauteuil roulant.
- **Espace intérieur minimal** : notre cabine Universelle by Starck dispose d'un espace permettant un usage sans danger pour les personnes en fauteuil roulant.
- **Système T** : Une boucle magnétique est implantée dans la cabine Universelle by Starck, ce qui aide à la compréhension des messages sonores pour les personnes présentant une déficience auditive appareillées.
- **Assistance vocale** : Notre cabine Universelle by Starck dispose d'un accompagnement sonore pendant toute la durée de la prise de vue et pendant l'impression de la planche photographique
- **Instructions vidéo** : Notre cabine Universelle by Starck by Starck dispose d'instructions vidéos aisément compréhensibles à toutes les étapes de la prise de vue.



2. LES NORMES

Afin de fournir un service de haute qualité aux usagers, toutes nos cabines sont dotées des caractéristiques suivantes :

- **Norme ICAO** : Des **photos d'identité agréées par le Ministère de l'Intérieur** (Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) grâce au logiciel de recadrage **ID Photomaton®** développé spécialement par Photomaton®
- **WYSIWYG**: « What You See Is What You Get » brevet exclusif. Ce que vous voyez à l'écran est le reflet exact de la photo que vous allez obtenir





2. LES NORMES

Le logiciel ID Photomaton®

Photomaton® intègre dans toutes ses cabines le logiciel propriétaire ID Photomaton® qui permet de recadrer automatiquement les photos.

Le logiciel contrôle 100 points du visage.

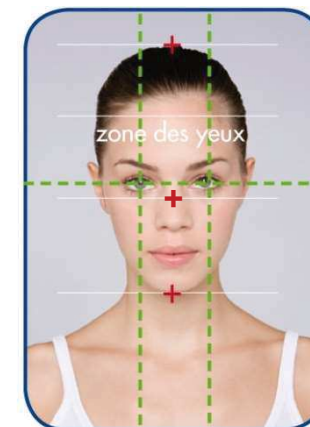
EXCLUSIVITE
PHOTOMATON®



1- Analyse de la distance des yeux



2- Analyse de la distance entre le front et le menton



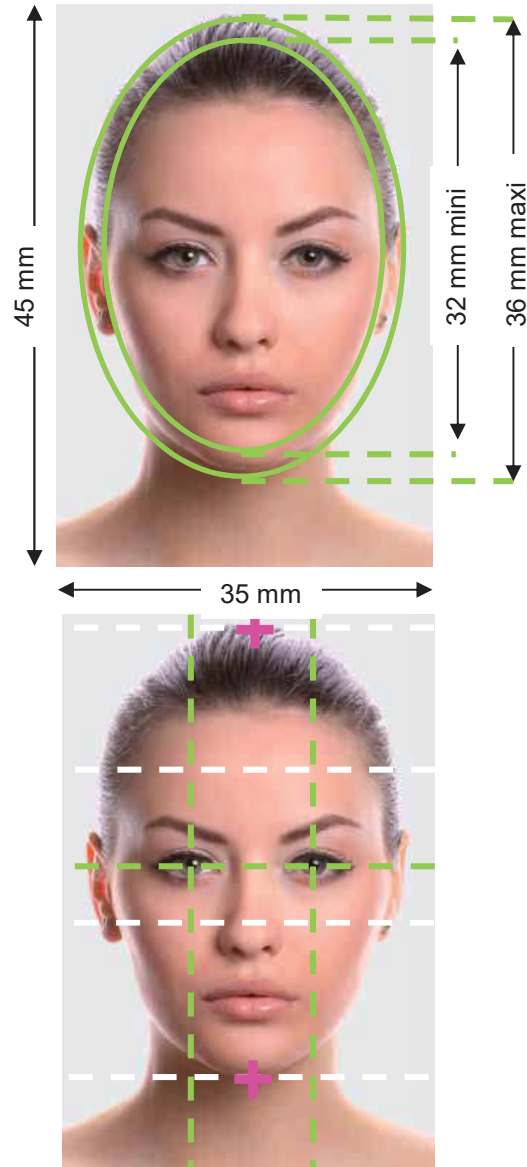
3- Prise en compte d'un 3^{ème} point de repère : le nez

GRÂCE À CE LOGICIEL EXCLUSIF, LES PHOTOS SONT CONFORMES À LA NOUVELLE NORME. PHOTOMATON® EST LA SEULE SOCIÉTÉ POSSÉDANT CE TYPE DE LOGICIEL.



2. LES NORMES

Le logiciel ID Photomaton®



- Profondeur de champs

La pose frontale donne une image nette du visage complet vu de face, du sommet de la tête au menton et du nez aux oreilles.

- La taille du visage

La partie du sommet de la tête au menton occupe 70 à 80% de la dimension la plus longue, en respectant le rapport d'aspect entre les détails du visage.

- Orientation

La tête du titulaire est parfaitement droite, correctement centrée grâce au gabarit qui aide l'utilisateur à bien se positionner.

- Eclairage

Les techniques d'éclairage sont appropriées afin d'obtenir un rendu naturel du teint de la peau, ainsi qu'un niveau élevé de détails, réduire les ombres, les taches lumineuses, les yeux rouges, les reflets.

- Fond

Un fond uniforme de couleur claire est employé pour créer un **contraste** avec le visage et les cheveux.

- Reproduction numérique

Appareil 5 millions de pixels

- Qualité papier

Impression sur papier photo par sublimation thermique
Système d'impression agréé par le Laboratoire National d'Essai et validé par le Ministère de l'intérieur.

- Papier photo

Papier synthétique de polyéthylène et de papier naturel, épaisseur 230µm, masse 224g/m²,
Papier le plus épais du marché.

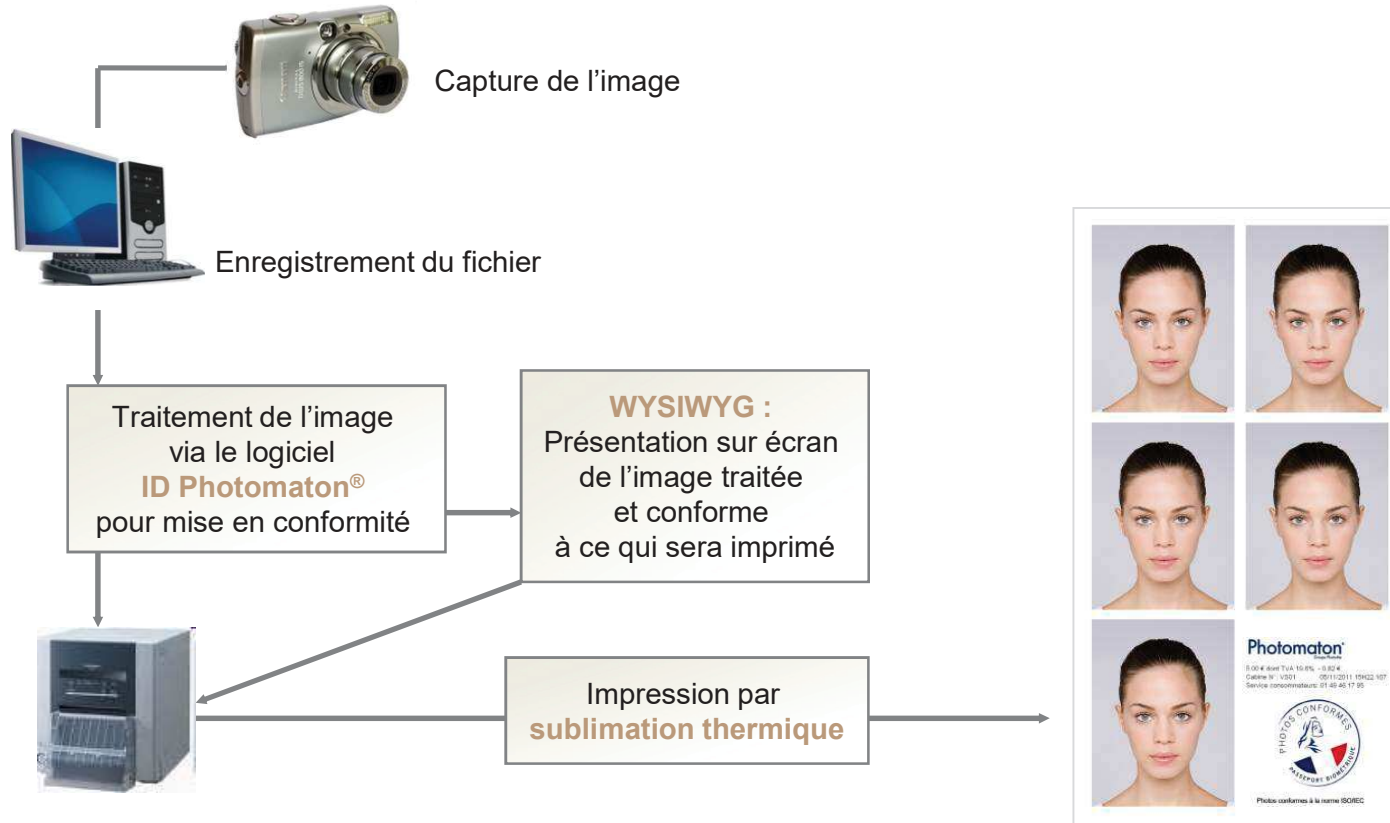


2. LES NORMES

Le logiciel ID Photomaton®

Principe de fonctionnement des cabines automatiques de prises de vue pour photos d'identité officielles :

Acquisition numérique d'une photo d'identité puis impression via une imprimante à sublimation thermique haute définition à travers le logiciel propriétaire ID Photomaton®.



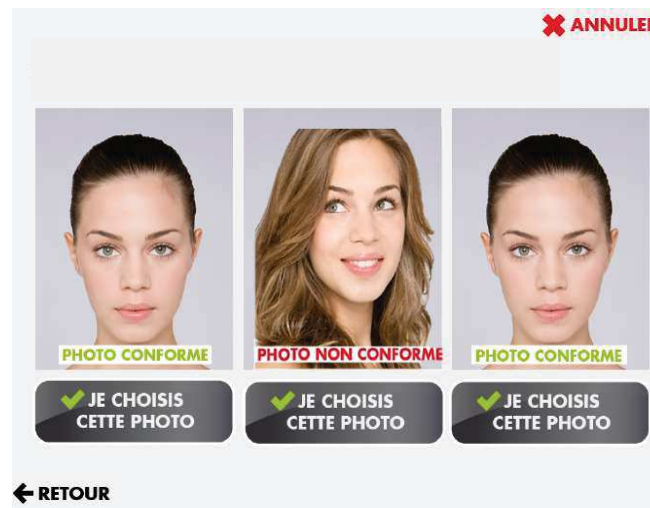


2. LES NORMES

Le logiciel ID Photomaton®

Nos cabines offrent la possibilité de sélectionner une photo parmi **3 essais**.

Le logiciel détecte **automatiquement** les prises de vue qui seront **non conformes** et en informe l'utilisateur en **temps réel**.





2. LES NORMES

La norme ephoto : processus dématérialisé

Le savoir faire de Photomaton® permet de prendre en compte les projets de changement de normes et d'anticiper les modifications qu'elle doit apporter à ses matériels.

Dans cette logique, **Photomaton® travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et l'ANTS** depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de la **dématérialisation des demandes de permis de conduire**, Photomaton® a relié ses cabines au serveur de l'**ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés). La photo et la signature sont numérisées dans la cabine puis transférées à la Préfecture.

The image displays the 'ephoto' application interface for a driving license. It includes a QR code, a list of instructions, and a 'Photomaton' logo. The instructions are:

1. Rendez vous sur le site: <http://www.ants.gouv.fr> ou flashez le QR code sur la photo.
2. Remplissez le formulaire CERFA en ligne avec vos coordonnées personnelles.
3. Dans le cadre identifiant ephoto, saisissez votre numéro d'identifiant ephoto inscrit en haut de la photo.
4. Attendez le traitement favorable de votre pré-demande qui vous sera confirmé ultérieurement par courriel.
5. Conservez cette photographie lors de votre rendez-vous en préfecture.

The driving license card shown below has the following details:

- 3. 14.07.1981 (Utopia city)
- 4a. 01.01.2013
- 4b. 31.12.2018
- 5. 13AA00002
- 7. Signature
- 9. AM/A1/B1/B/BE/DE/D
- 31/12/2018
- Bottom code: D1 FRA13AA000026181231MARTIN<<9

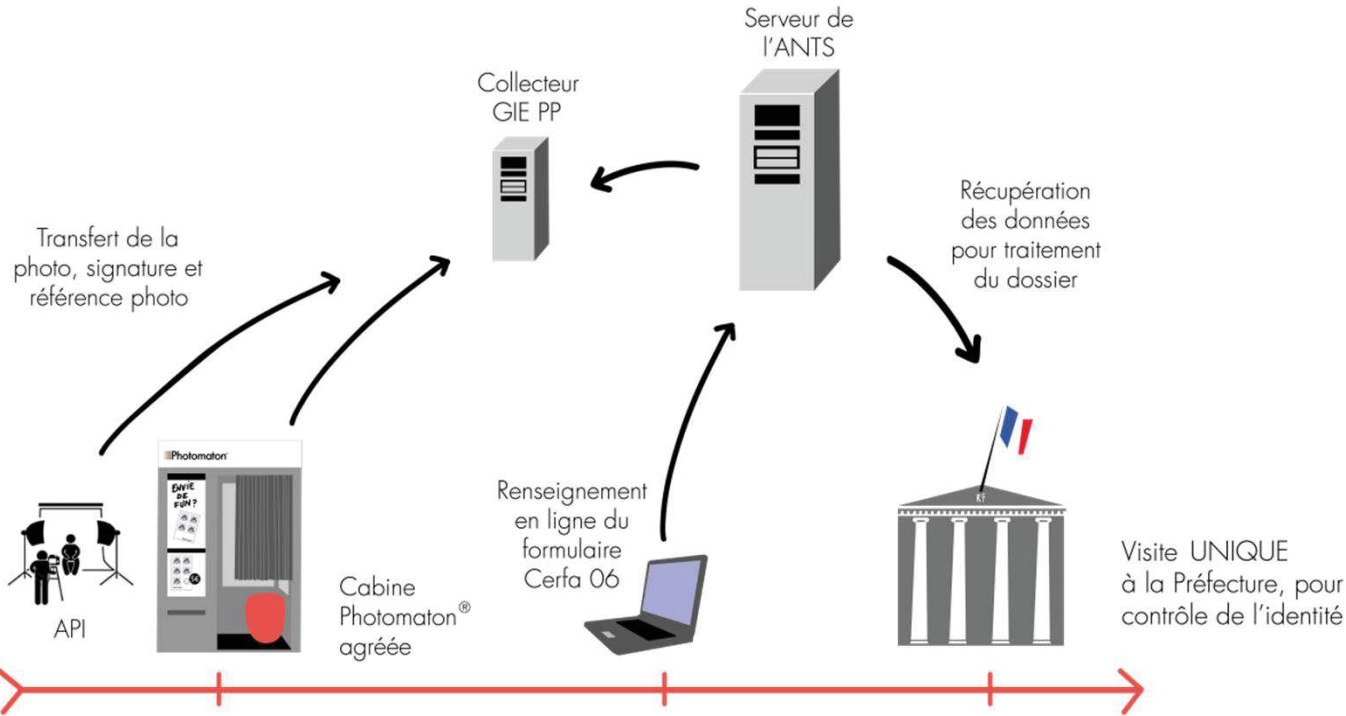


Photomaton® a reçu l'agrément n° 1 de l'ANTS pour délivrer une photographie numérisée et une signature numérisée dans le cadre de la « Pré-demande Permis de conduire »



2. LES NORMES

DEMARCHE :



1/ L'utilisateur choisit le processus de photo dématérialisée. Un numéro lui est attribué sur sa planche photo.

2/ L'utilisateur complète son formulaire CERFA 06 en ligne, en renseignant son n° ephoto.

3/ Ses données (photo, n° d'epphoto et signature) sont alors transférées sur le serveur de l'ANTS

4/ La Préfecture regroupe les données et traite le dossier

5/ L'utilisateur se déplace en préfecture pour effectuer un contrôle d'identité et récupérer son permis de conduire.

* API : Association pour la Promotion de l'Image qui rassemble l'ensemble des associations représentatives des métiers de la photographie



2. LES NORMES

Afin d'adapter son offre de service à la procédure dématérialisée, Photomaton® a opéré des modifications au sein de ses cabines et sur la planche photo, et fait ainsi bénéficier les usagers et l'administration française de nombreux avantages.

CE QUI CHANGE

SUR LA PLANCHE PHOTO



- 4 photos d'identité ICAO
- Le **numéro** de référence
- Le **QR Code** (flashcode avec lien vers le site d'information)
- Le détail de la **démarche** à suivre
- La **signature** numérisée de l'utilisateur
- Le numéro d'**agrément** du fournisseur
- Le logo de conformité photo **ICAO**
- L'heure et la date de prise de vue

POUR LES USAGERS

- Une **démarche simplifiée** : une seule visite nécessaire en Préfecture
- Un **traitement accéléré** : délai d'attente réduit
- Une **sécurité** : l'ensemble des étapes du processus est entièrement sécurisé de manière à garantir la confidentialité des données

POUR L'ADMINISTRATION

- Une **qualité de service** optimisée et une gestion simplifiée des dossiers
- La **limitation des flux** avec moins de déplacements et la réduction des temps d'attente



2. LES NORMES

CE QUI CHANGE

DANS LES CABINES



Signature sur la dalle tactile haute définition



Signpad + Stilet

INTERFACE USAGER



Nouveaux écrans développés avec l'aide d'une société spécialisée en ergonomie





2. LES NORMES

Des outils de communication adaptés



Affiches cabines



Plaquettes



Leaflets

Nous avons mis en place une communication adaptée afin d'informer au mieux les usagers de ce nouveau service dématérialisé



2. LES NORMES

Toutes nos machines répondent aux normes européennes en vigueur

- **Normes CE**

- **Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005**

Norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité et de voyage

- **EN 60950-1**

Cette norme définit les exigences pour réduire les risques de feu, de chocs électriques ou de blessures pour les personnes entrant en contact avec les cabines et copieurs (directive européenne 2006/95/CE)

- **Norme CEM**

Il s'agit de la norme de compatibilité électromagnétique. Les équipements ne doivent pas perturber leur environnement électromagnétique. De même, ils ne doivent pas être perturbés par cet environnement (directive compatibilité électromagnétique 89/336/CE)

- **Norme ROHS**

Cette norme vise à restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium, chrome...)

- **Accessibilité PMR**

Nos cabines et copieurs sont conformes aux normes européennes en matières d'accessibilité des équipements

- **Accréditation technicien**

Tous nos techniciens sont dotés d'une habilitation électrique (*cf. Annexe*)



La cabine Universelle by Starck



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Développée avec le CRIDEV*, la cabine Universelle by Starck est la seule cabine qui répond à tout type de handicap



DESIGN BY STARCK



▪ Physique



▪ Visuel



▪ Auditif



▪ Cognitif

*CRIDEV :
Centre de Recherche pour l'Intégration des Différences dans
les Espaces de Vie



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK



DESIGN BY STARCK

DESIGN DE L'APPAREIL

- Couleur gris/brun Starck
- Top lumineux
- Structure intérieure gris/brun Starck
- Rideaux gris/brun assortis à la couleur de la cabine
- Siège orange

HABILLAGE DE L'APPAREIL

- Affiche rétro éclairée indiquant les produits délivrés par la cabine : l'identité.
- Stickers indiquant les handicaps auxquels répond la cabine photo.



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

La seule cabine qui répond à tout type de handicap

Un engagement national

La loi du 11/02/05 demande à ce que toutes les structures soient adaptées pour les personnes à mobilité réduite d'ici le 1er janvier 2015.

Un décret du 11/05/06 et des arrêtés du 01/08/06 et 26/02/07 obligent les nouvelles installations ouvertes au public à partir du 01/01/07 (bâtiments, kiosques, cabines etc..) à être accessibles aux personnes handicapées.

En parallèle, l'opinion publique prend conscience de ces lacunes et réclame une meilleure intégration.

Photomaton®, en tant que leader sur le marché avec ses cabines d'identité photo, doit répondre à cette nouvelle demande.

NOTRE ENGAGEMENT

SOUCIEUX D'ALLER PLUS LOIN QUE LE PROJET DE LOI, PHOTOMATON® A CRÉÉ UNE CABINE PHOTO SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES HANDICAPS (PHYSIQUE, COGNITIF, VISUEL ET AUDITIF)





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap

Les partenaires Photomaton :

Ils ont été consultés et impliqués dans la conception et la fabrication de la cabine Universelle by Starck et nous ont permis d'avancer dans le sens des normes et des recommandations en matière d'accessibilité pour tous .



- le **CRIDEV** (Centre de Recherche pour l'Intégration des Différences dans les Espaces de Vie)

CCST

- La **CCST** (Commission Culturelle, Scientifique et Technique de l'enseignement et l'architecture) agissant pour le compte du Ministère de la Culture



- Le **COLIAC** (Comité de Liaison pour l'Accessibilité) pour le compte du Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports



- L'**AFNOR** (Commission de Normalisation)

Nous avons entamé en 2013 avec l'AFNOR une démarche proactive pour faire en sorte que :

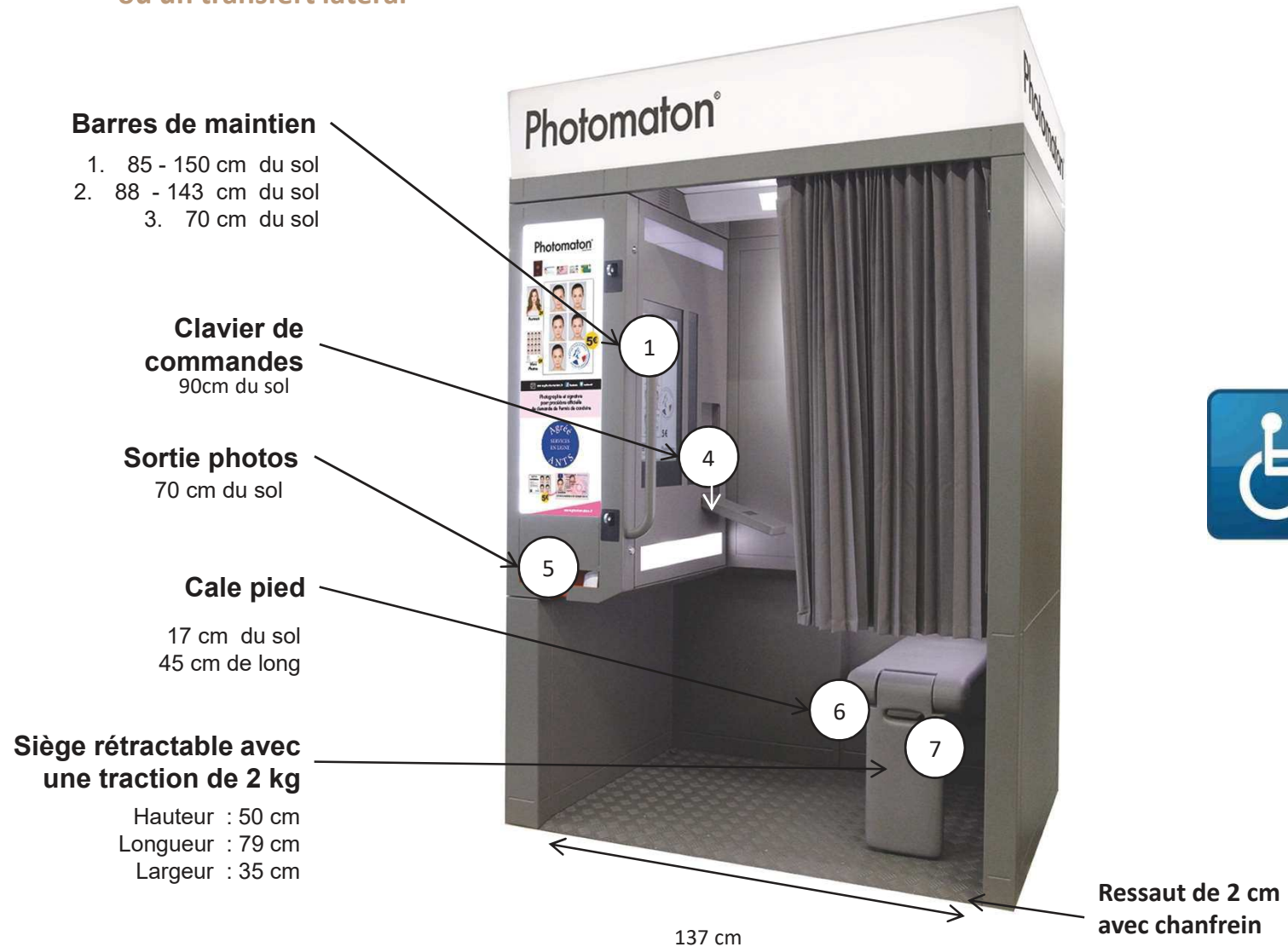
- La cabine photo soit intégrée à l'étude menée par la commission sur les équipements
- La cabine Universelle by Starck devienne la référence en matière de cabine pour handicapés





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

La cabine Universelle by Starck, une cabine conçue pour un accès direct en fauteuil roulant ou un transfert latéral





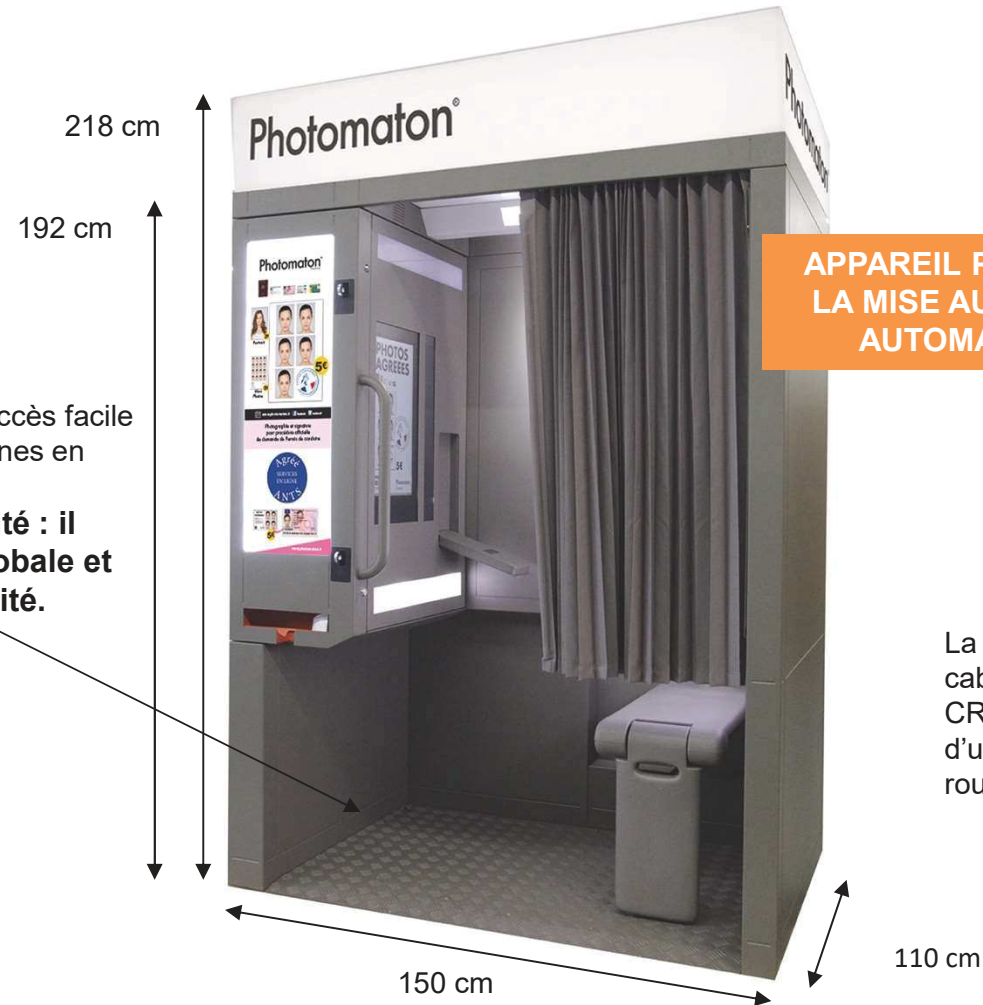
2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Une cabine conçue pour un accès direct en fauteuil roulant ou un transfert latéral

Le ressaut de 2 cm, et le sol antidérapant permettent un accès facile et sécurisant pour les personnes en fauteuil roulant.

Le sol est gage de sécurité : il consolide la structure globale et offre une meilleure stabilité.

Dimensions :
H 192 x L 150 x P 110
soit 1,65 m²



**APPAREIL PHOTO MOBILE :
LA MISE AU POINT SE FAIT
AUTOMATIQUEMENT**

La profondeur de notre cabine a été conseillée par le CRIDEV pour faciliter l'entrée d'une personne en fauteuil roulant.

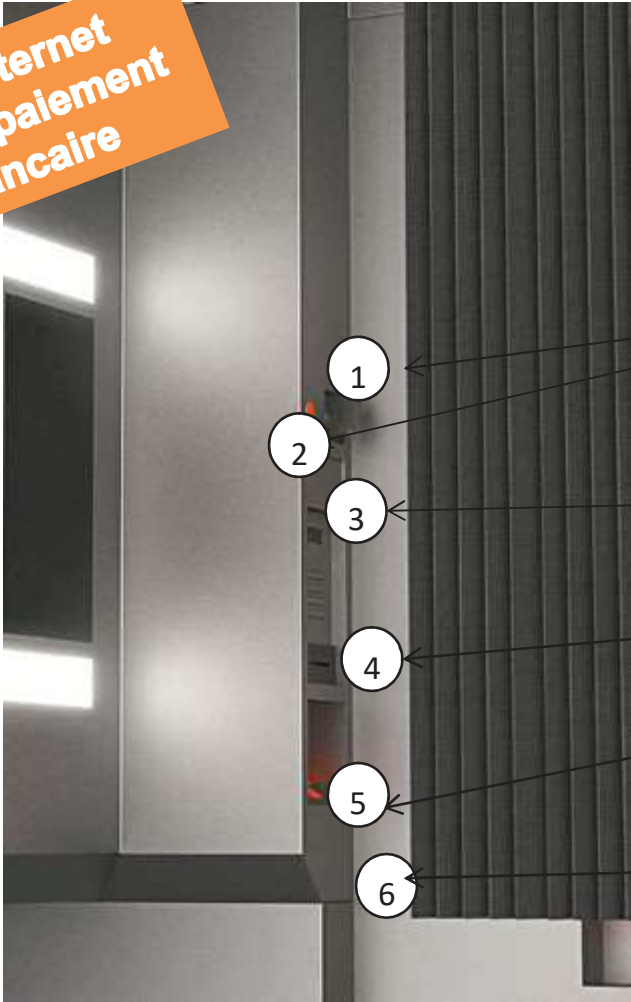


2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

La cabine Universelle by Starck, des moyens de paiement accessibles selon la norme en vigueur

**Pas de ligne internet
requis pour le paiement
par carte bancaire**

NOUVEAU



**Billeteur et
Paiement sans contact
NFC**
130 cm du sol

**Introducteur de
pièces**
116 cm du sol

**Carte
bancaire**
103 cm du sol

Clavier de commandes
90 cm du sol

Rendeur de monnaie
77 cm du sol

*Mise en avant
de la centrale de
paiement pour un
accès facilité*



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap



Personnes à mobilité réduite

- Le **large gabarit** de la cabine et du siège permettent aux personnes à mobilité réduite et/ou de forte corpulence de l'utiliser.
- Le sol avec relief est dur, stable et **antidérapant** : un gage de sécurité lors d'un transfert à partir d'un fauteuil roulant. Le sol permet également de **sécuriser** et **stabiliser** l'ensemble de la structure de la cabine.
- Conception du **siège avec bords arrondis** pour éviter les chocs pouvant provoquer des traumatismes sur des personnes handicapées
- **Barres de maintien** intégrées pour faciliter le transfert dans la cabine
- Le **marchepied** permet l'usage du siège par des personnes de petite taille et des enfants
- La récupération des photos à l'extérieur est facilitée par la hauteur et la forme large de l'ouverture



Barres de maintien



Siège avec bords arrondis



Marche pieds



Sol en relief antidérapant



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap



Personnes en fauteuil roulant

- Volume permettant l'accessibilité en **fauteuil roulant grâce au siège escamotable**
- **Siège sécurisé** étudié pour éviter les pincements de doigts (sécurité enfants)
- **Siège manipulable** avec une force de 2 kg seulement
- **Appareil photo mobile** : la mise au point se fait **automatiquement**
- **Boitier de commande incliné** : clavier facilement accessible sans avoir à bouger ou à s'avancer
- **Les boutons** ont été étudiés pour une **facilité d'usage** : forme large, appui aisé
- Cabine construite d'un seul bloc avec socle : pour un ensemble **très solide**
- **Structure avec bords arrondis** pour éviter des traumatismes pour des personnes manœuvrant avec un fauteuil roulant



Bords biseautés



Siège bas

SIÈGE RÉTRACTABLE AVEC SÉCURITÉ ANTI-PINCEMENT





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Une structure solide

Pour des raisons de normes et de sécurité, nous avons décidé d'équiper toutes les cabines Photomaton® d'un sol avec un ressaut. Ce sol antidérapant permet un accès facile et sécurisant pour les personnes avec un handicap. Il permet notamment aux personnes malvoyantes avec une canne de faire la différence entre le sol et l'intérieur de la cabine.

Bien que plus coûteux et plus difficile d'entretien, le sol est un gage de sécurité, il consolide la structure globale et offre une meilleure stabilité. L'ensemble, étant d'un même bloc, est plus résistant.

C'est pourquoi d'ailleurs les appareils Photomaton® n'ont pas besoin d'être fixés au sol. De plus, tous les éléments sont solidement fixés.







2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap



Personnes malvoyantes

- **Indications sonores** à toutes les étapes de la prise de vue et pendant l'impression de la plaquette photographique **disponibles en 2 langues (français, anglais...)**
- **Repérage aisé des touches** : couleurs différentes et gros numéros
- La **structure en relief du sol** constitue un élément de repère pour les malvoyants

Personnes malentendantes

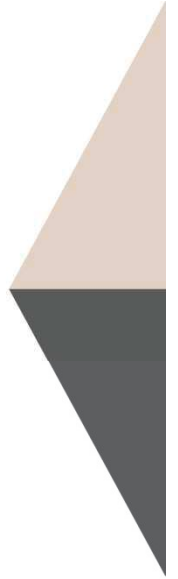
- **Accompagnement vidéo aisément compréhensibles**
- **Boucle magnétique** implantée dans la cabine, ce qui permet l'aide à la compréhension des messages sonores pour les personnes malentendantes appareillées, et d'annihiler les bruits ambiants.
- **Compatibilité avec les appareils possédant une position T**



Siège rétractable



Boutons





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap



Personnes avec un handicap cognitif

- **Les boutons** ont été étudiés pour une **facilité d'usage** : forme large, appui aisé, numérotation des touches, couleurs différentes en contraste avec l'intérieur blanc de la cabine
- **Logiciel Interface Homme / Machine** simplifié et adapté aux handicaps cognitifs (utilisation d'un langage symbolique)
- **Indications sonores** claires et disponibles en 2 langues (**français, anglais...**)





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap

Tableau d'évaluation HQU[®] de la cabine UPB par le CRIDEV

CIBLES HQU	Standard	Personne âgée	Gabarit de personne	Handicap moteur	Déficiences visuelle	Déficiences auditive	Déficiences intellectuelle
CHAMP DE CONVENANCE							
Le gabarit	Dark Blue	Dark Blue	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
L'aisance	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Green	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue
L'atteinte	Dark Blue	Light Green	Light Green	Light Green	Yellow	Light Green	Light Green
La préhension	Dark Blue	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
L'acoustique	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Orange	Light Green	Light Green
Le tactile	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Yellow	Light Green	Yellow

Dark Blue	Agréable et sûr
Light Green	Fonctionnel
Yellow	Difficile
Orange	Besoin d'aide

La case orange pour la déficiences visuelle est due au fait qu'idealement un avertisseur sonore devrait prevenir de la localisation de la cabine (impossible en lieu public).

*HQU[®] : Haute Qualité d'Usage



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap

Résultats de l'audit HQU de la cabine UPB par le CRIDEV

Le gabarit

- Le gabarit intérieur de la cabine : possibilité d'utiliser la cabine par certaines personnes en fauteuil roulant, avec manœuvres étant donné l'accès latéral. Siège escamotable permettant la place libre.
- Le gabarit de la cabine et du siège permettent aux personnes de forte corpulence de l'utiliser.

L'aisance

- Respect du ressaut légal de 2 cm avec chanfrein
- Pas d'obstacle grâce au siège escamotable

L'atteinte

- Les barres d'appui sont idéalement positionnées à la verticale et à l'horizontale de part et d'autre de l'écran et du siège. Possibilité de transfert grâce aux barres d'appui du siège et contre la paroi.
- La présence d'un marchepied permet l'usage du siège des personnes de petite taille et des enfants.

La préhension

- Les textures sont agréables.
- Le siège est escamotable grâce à sa poignée faisant partie de l'assise.
- Les boutons ont été étudiés pour une facilité d'usage: forme large, appui aisé.
- Les moyens de paiement sont positionnés à la hauteur suivante : billet 90 cm de haut, pièces et récupération des pièces à 85 cm de haut. Accessible pour l'utilisateur puisqu'il est assis.
- La récupération des photos à l'extérieur est facilitée par la hauteur et la forme large de l'ouverture.

L'acoustique

- Une boucle magnétique est implantée, ce qui permet l'aide à la compréhension des messages sonores pour les personnes malentendantes appareillées.

Le tactile

- Le sol peut permettre une détection par la canne des personnes aveugles ou malvoyantes.



2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Pour tout handicap



- Monnayeur et billeteur **anti-vandalisme**, lecteur de carte bancaire, **paiement sans contact**
- **Le paiement par CB est géré en 3G ou 4G+ : pas besoin de ligne téléphonique**
- **Pièces acceptées** : 0,05 ; 0,10 ; 0,20 ; 0,50 ; 1 et 2 €
- **Billets acceptés** : 5 €
- Autonomie papier : jusqu'à **1200 photos**
- **Système d'impression dont la qualité et la conservation dans le temps sont validées par le LNE** (Laboratoire National d'Essai), conformément à l'Arrêté du 10 avril 2007 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.
 - Imprimante à sublimation thermique, vitesse d'impression 16s
 - Papier synthétique de polyéthylène et de papier naturel, épaisseur 230µm, masse 224g/m², papier plus épais que la moyenne du marché.
- **Affiche rétro éclairée pour une meilleure visibilité**
- **Connexion 3G ou 4G+ pour la télémaintenance**
- **Minuterie** : machine programmable pour une mise en service tous les jours dès l'ouverture et jusqu'à la fin de l'exploitation du site. Les horaires sont modulables à votre convenance.
- **Alimentation** : 230 V 50Hz 6A
- **Consommation** : en veille 345 W, en impression 575 W, possibilité de programmer l'heure de mise en marche et l'arrêt de la cabine
- **Encombrement limité** : H 192 x L 155 x P 110 soit 1,6 m³





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Photomaton et son engagement envers l'accessibilité

L'accessibilité aux personnes munies de handicaps est un engagement au cœur des préoccupations de Photomaton®.

La société a toujours été très sensible à l'**accessibilité de tous ses matériels**, que ce soit les cabines, les bornes, les copieurs ou les laveries. C'est pourquoi ils ont tous été conçus en intégrant dès le départ cette dimension.

En prenant en compte la globalité des besoins et des usages et en les adaptant aux spécificités de chacun, la **cabine Universelle by Starck** lutte contre la perte d'autonomie et offre un espace de vie public qui respecte la sphère intime de chacun.

Dans cette logique, Photomaton® participe fréquemment à des **animations** ou **salons** organisés par des associations, en tant que partenaire et soutien à l'effort collectif pour cette cause.





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Cabine Universelle by Starck, partenaire de Créative Handicap



Depuis plusieurs années, nous soutenons les manifestations de l'association **Créative Handicap** en mettant à disposition gracieusement une **cabine Universelle by Starck**. L'objectif de Créative Handicap est de tisser un lien entre personnes **en situation de handicap** et personnes **valides** par le biais de l'**art**.

L'association, créée en 2004, propose **un nouveau regard sur l'autre**, ludique et participatif, notamment par le biais de **photographies** prises dans notre cabine.

La dernière manifestation a eu lieu au mois de février 2014.





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Cabine Universelle by Starck, partenaire de Photophonique



À l'occasion du **salon Autonomic** dédié aux handicaps, en juin 2014, la cabine Photomaton a fait partie intégrante du projet « **Dire la fragilité** » de cette association.

Ce projet a pour ambition de **partager et d'échanger autour d'autoportraits** pris dans notre **cabine Universelle by Starck** mise à disposition gracieusement. Prendre la pose (4 choix) pour « se dire » en images .

Une table, des chaises, de quoi écrire, si besoin avec l'aide d'un écrivain public pour dire ensemble, les **fragilités**, les **émotions** et les **sensibilités**.

Les écrits et les autoportraits Photomaton ont été affichés sur un mur durant les 3 jours du salon Autonomic Paris.

Par la suite, un artiste récupère les textes et les autoportraits Photomaton pour un travail plastique.





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Configuration photos d'identité uniquement

Pour optimiser le rendement de la cabine avec un cycle plus court et concentrer l'utilisation sur le service identité nous pouvons programmer la cabine avec l'offre identité uniquement.





2 . CABINE PHOTOMATON UNIVERSELLE by STARCK

Configuration classique

La cabine Universelle by Starck propose aussi d'autres types de photos en addition des photos d'identité aux normes.



16 mini photos pour CV
Couleur



Photos portrait
Couleur



Photos 4 poses différentes
couleur (*non acceptées pour les documents officiels*)



Il est clairement affiché sur ces autres produits que les photos ne sont pas conformes pour les documents officiels.



CABINE PHOTOMATON by STARCK



2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Cabine PHOTOMATON + by Starck, la cabine du XXI^e siècle.



- Monnayeur et billeteur anti-vandalisme, et carte bancaire
- Pièces acceptées : 0,05, 0,10, 0,20, 0,50, 1 et 2€
- Autonomie papier : de 600 à 1200 planches
- Système d'impression dont la qualité et la conservation dans le temps sont validées par le LNE (Laboratoire national d'essai) (cf. Annexe)
 - Imprimante à sublimation thermique, temps d'impression 8s
 - Papier synthétique de polyéthylène et de papier naturel, épaisseur 230µm, masse 224g/m²
- Eclairage : à LED pour la prise de vue et pour l'éclairage d'ambiance





2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Cabine PHOTOMATON + by Starck, la cabine du XXI^e siècle.



- Écran extérieur LCD très lumineux qui diffuse un slideshow de plusieurs images.



- Affiche rétro éclairée pour une meilleure visibilité
- Connexion 3G pour la télémaintenance
- Conforme aux normes CE (EN 60950-1 et CEM) (cf. annexe)
- Minuterie : mise en route et arrêt de l'appareil par programmation
- Consommation limitée : En veille : 460 W / En impression : 690 W
- Encombrement limité : H 218 x L 150 x P 75 cm soit 1,125 m²





2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Cabine PHOTOMATON + by Starck, une cabine qui prend en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

INDICATIONS SONORES
EN FRANÇAIS, ANGLAIS...



- Une cabine accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à ses **barres de transfert**.
- **Assistance vocale** en plusieurs langues, indispensable pour une clientèle internationale.
- Une **utilisation facile** grâce à son **écran tactile** et à la **caméra** qui se règle automatiquement à la hauteur de l'utilisateur.



Barres de transfert



2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Cabine PHOTOMATON + by Starck, une cabine qui prend en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

- La surface devant la cabine et les barres de maintien permettent le transfert latéral de la personne.
- Le tabouret est fixe, il n'y a donc plus à régler la hauteur évitant ainsi à la personne de multiples mouvements. La caméra se règle automatiquement au visage de la personne.

Barres de maintien

1. 74 -143 cm du sol
2. 86 -148 cm du sol
3. 70 cm du sol

La présence d'un sol en dur permet une meilleure solidité de l'ensemble

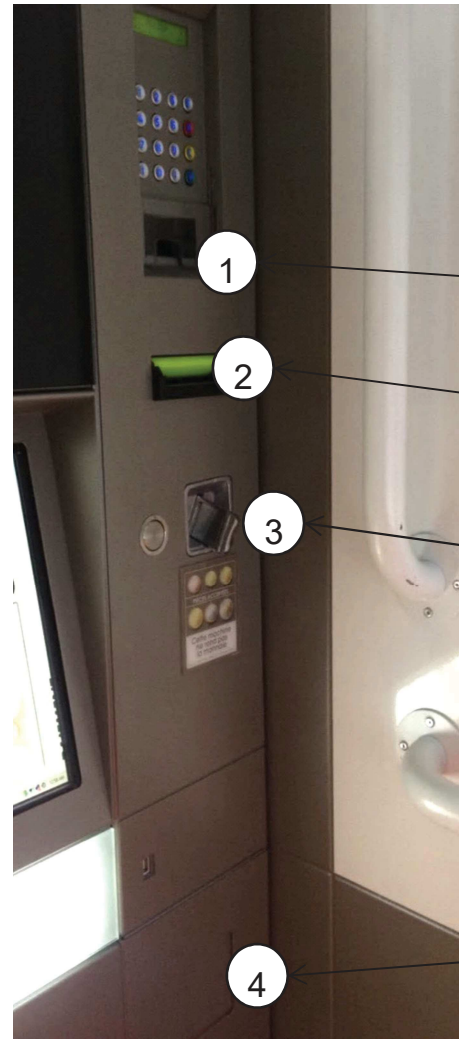




2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Cabine PHOTOMATON + by Starck, une cabine qui prend en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

APPAREIL PHOTO MOBILE :
LA MISE AU POINT SE FAIT
AUTOMATICQUEMENT



NOUVEAU :
paiement par CB sans contact

Lecteur de carte bancaire

111-130 cm du sol

Billeteur

102 cm du sol

Introduceur de pièce

90 cm du sol

Trappe retour monnaie

40 cm du sol



2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Cabine PHOTOMATON + by Starck, habitacle sécurisé



*anti-fishing :
le billet ou la pièce ne peuvent être récupérés au moment de l'insertion



2. CABINE PHOTOMATON by STARCK

Configuration photos d'identité uniquement

Pour optimiser le rendement de la cabine avec un cycle plus court et concentrer l'utilisation sur le service identité nous pouvons programmer la cabine avec l'offre identité uniquement.

The composite image displays the output of the Photomaton system. On the left, a 3x2 grid of six portrait photos shows a woman's face from various angles. To the right is a circular logo with the text 'PHOTOS CONFORMES' at the top and 'POUR TOUS DOCUMENTS OFFICIELS' at the bottom, featuring a stylized profile of a woman's head. Below the logo is a sample of an 'ephoto' identification document for a driving license. The document includes the text 'ephoto', 'PERMIS DE CONDUIRE', and the license number 'N° 1PMT YE99 12 15 1145 15.JY 05'. It also lists 'SEMPÊCHE À SUIVRE' (instructions to follow) and features a QR code, the Photomaton logo, and a signature.





LES PLUS PRODUITS



2. LES PLUS PRODUITS

Plusieurs langues proposées pour un service maximal adressé à tous

Afin de répondre aux besoins d'**une clientèle internationale**, toutes nos cabines présentent des interfaces en plusieurs langues :

-  ▪ Français
-  ▪ Anglais
-  ▪ Arabe
-  ▪ Portugais
-  ▪ Allemand
-  ▪ Polonais
-  ▪ Italien
-  ▪ Turc
-  ▪ Chinois



2. LES PLUS PRODUITS

L'éclairage STUDIO-LIGHT : une exclusivité Photomaton®

Grâce à notre équipe d'ingénieurs nous innovons en permanence pour améliorer la qualité de nos services.

NOUVEAUTÉ : dans la cabine, un plafonnier avec une rangée de LEDs de chaque côté diffuse une lumière en complément de l'éclairage de face.

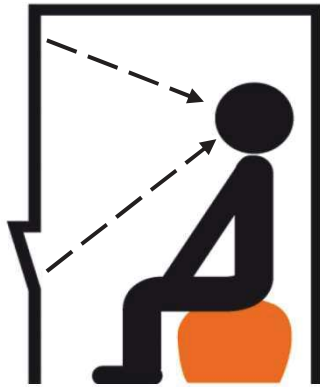
RESULTAT: La photographie est **correctement contrastée**.



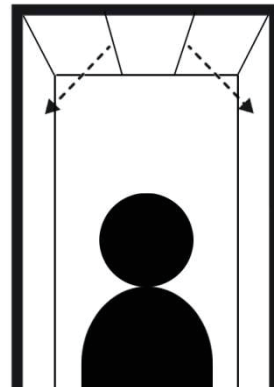


2. LES PLUS PRODUITS

L'éclairage STUDIO-LIGHT : une exclusivité Photomaton®



Eclairage frontal haut et bas



Eclairage latéral gauche et droit

- Le sujet est ainsi placé dans un environnement lumineux homogène à 360°
- Cet éclairage STUDIO-LIGHT améliore sensiblement la qualité des photos et la restitution des visages notamment pour les personnes de grande et de petite taille



SANS STUDIO-LIGHT



AVEC STUDIO-LIGHT

Résultat :

- *Meilleur rendu des couleurs, les tons chairs sont mieux respectés*
- *Suppression des reflets blancs sur le front et le nez*
- *Meilleure reproduction des détails*
- *Meilleur rendu de la couleur des yeux et suppression du point blanc dans chaque rétine*
- *Pas de reflets sur les lunettes*
- *Suppression des ombres du cou*



2. LES PLUS PRODUITS

Une prise de vue facilitée



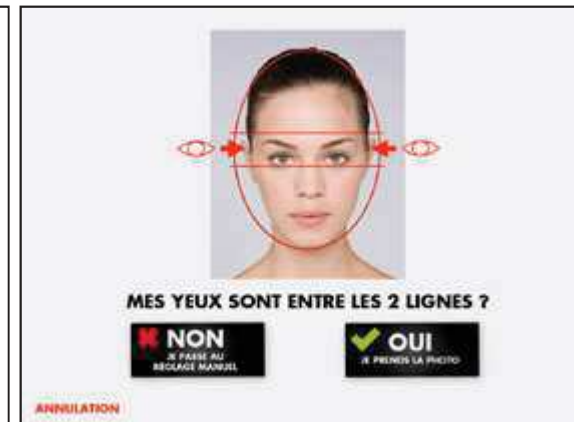
Appareil photo sur verin qui permet un réglage automatique de la hauteur de prise de vue

Réglage automatique de l'appareil photo

Dans cette cabine, ce n'est plus l'utilisateur qui doit régler le siège pour se mettre à la hauteur de la prise de vue. Le siège est fixe. L'appareil photo **détecte le visage** de la personne, et se **règle automatiquement** à la bonne hauteur.

Cette évolution permet une **prise de vue plus rapide et simplifiée** pour l'usager, et une meilleure garantie de photos aux normes en étant parfaitement centré dans le viseur.

**ATTENTION,
REGLAGE DE LA HAUTEUR
DE L'APPAREIL PHOTO**





2. LES PLUS PRODUITS

Des matériels sécurisés



Moyens de paiement

- Lecteur carte bancaire sécurisé
- Billeteur anti-fishing
- Monnayeur anti-vandalisme : anti-liquide et anti-fishing*
- Boutons haute résistance anti-vandalisme

**anti-fishing : le billet ou la pièce ne peuvent être récupérés au moment de l'insertion*



2. LES PLUS PRODUITS

Un habillage claire et visible

Les faces latérales et arrière qui sont visibles peuvent être habillées pour informer les usagers de la délivrance de photos d'identité pour documents officiels au sein de la mairie.



Version classique



Proposition d'habillage

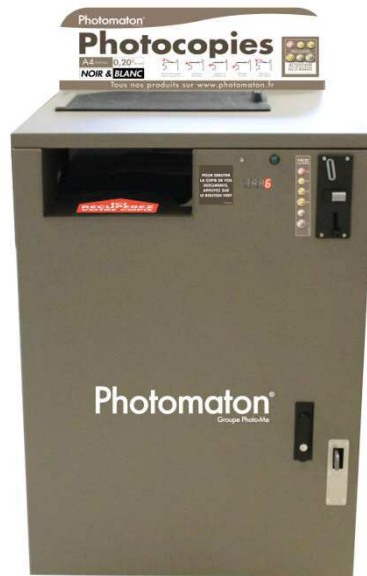


LE PHOTOCOPIEUR



2. LE COPIEUR

Le copieur noir et blanc, un service pratique et utile



Papier
100% recyclé

- **Facilité d'utilisation** : 1 seul bouton de commande
- **Rapidité** : 20 copies par minute
- **Solidité anti-vandalisme** :
 - Volet en caoutchouc rigide **anti-vandalisme**
 - Coque métallique spécialement **renforcée**
 - Vitre **renforcée**
- **Large capacité** : jusqu'à **2 000 feuilles**
- Le **monnayeur enregistre et affiche les crédits de monnaie** et autorise donc un nombre de copies en fonction du montant introduit
- **Pièces acceptées** : 0,05; 0,10; 0,20; 0,50; 1 et 2€
- **Visibilité** : une signalétique qui permet une identification aisée du copieur
- **PLV reprenant le mode d'emploi et le fonctionnement du copieur**
- Copieur accessible aux **personnes à mobilité réduite**
- **Encombrement limité** : H 119 x L 65 x P 75 cm
- **Consommation limitée** : en veille 0,98 W, en mode prêt 65,1 W, en mode économie énergie 8,11 W



2. LE COPIEUR

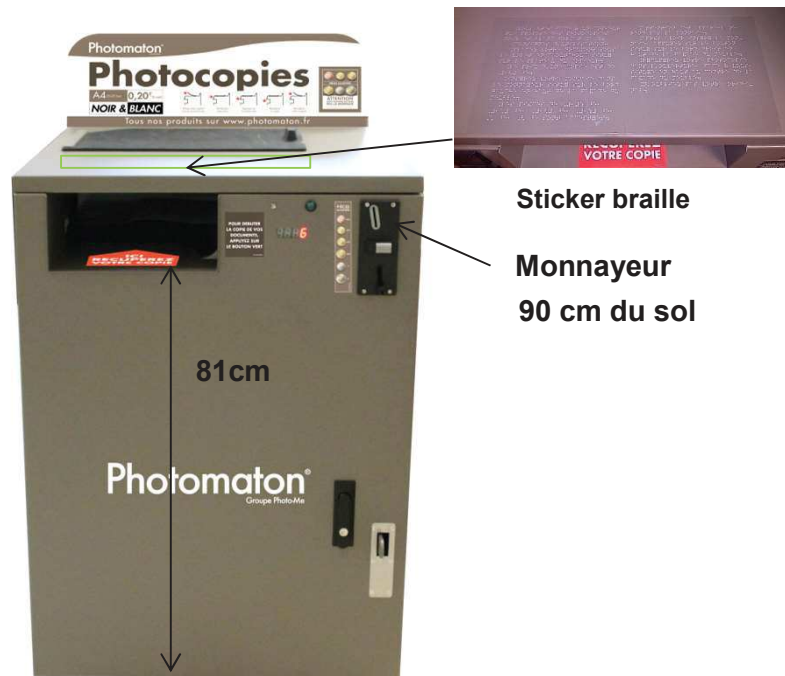
Le copieur noir et blanc conçu pour être accessible à tous

- **Accessibilité fauteuil roulant**

Monnayeur anti-vandalisme et bouton d'impression placés en façade à 90 cm du sol afin de respecter les règles **d'accessibilité** en vigueur.

- **Accompagnement malvoyants / non voyants**

Sticker en braille placé sur le capot du copieur et indications sonores claires et disponibles en 2 langues (français, anglais)



Texte du sticker en braille :

Vous êtes face à un copieur qui propose des photocopies noir et blanc format A4

Consignes d'utilisation :

Placez votre document sous le volet en caoutchouc situé sur le plateau du copieur

Le prix d'une copie est de 0,20 €

Insérez votre monnaie dans le monnayeur situé sur le bord gauche en haut de la façade du meuble.

Les pièces de 0,05€ - 0,10€ - 0,20€ - 0,50€ - 1€ - 2€ sont acceptées.

Attention cet appareil ne rend pas la monnaie.

Après avoir inséré la monnaie, appuyez sur le bouton situé sur le bord droit en haut de la façade du meuble

Récupérez votre photocopie dans l'ouverture, face à vous, située en haut au centre de la façade du meuble

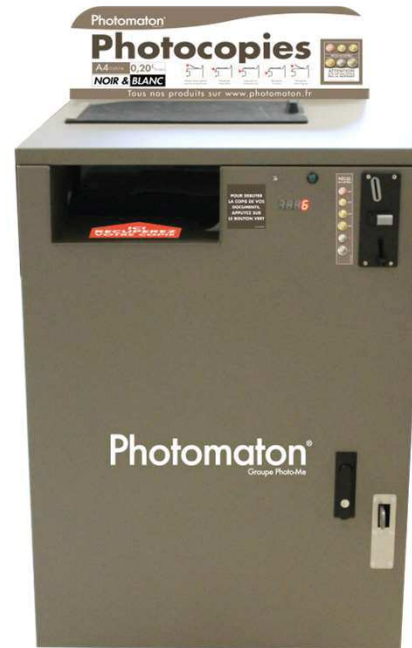
N'oubliez pas votre original

Merci de votre visite



2. LE COPIEUR

Le copieur, un design facilement reconnaissable



DESIGN DE L'APPAREIL

- Couleur gris/brun Starck

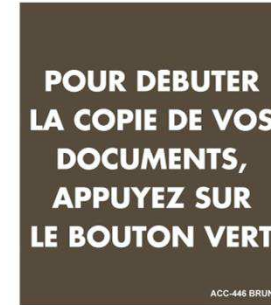
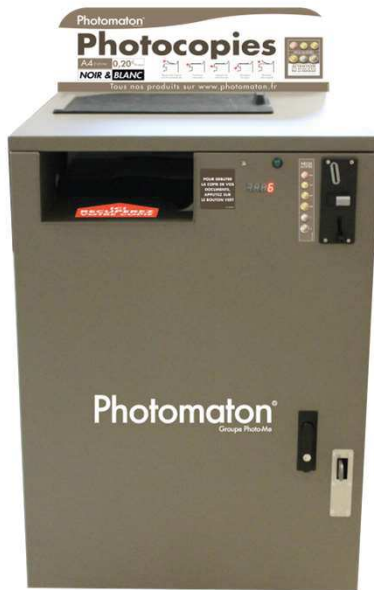


Papier
100% recyclé



2. LE COPIEUR

Des informations visuelles facilement compréhensibles et lisibles



HABILLAGE DE L'APPAREIL

- Stickers frontons indiquant :
 - Le produit disponible : copie A4 noir & blanc
 - Les instructions par étape
 - Les moyens de paiement disponibles
- Stickers face avant indiquant :
 - L'emplacement de la sortie copie
 - Les pièces acceptées
 - Le logo Photomaton®.





5. DÉMARCHE ÉCO RESPONSABLE

Nous mettons tout en œuvre pour que nos produits respectent l'utilisateur et l'environnement.

Composition des machines : qualité des composants

Nous avons travaillé sur les composants utilisés dans la fabrication de nos cabines :

- Nous avons **ajusté la puissance** des PC aux besoins réels de la cabine
- Nos ampoules sont **basse consommation**
- Nous respectons la **norme ROHS**, visant à restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium, chrome...)
- Nous avons remplacé les lampes néons par des **LED** sur le modèle Photomaton + by Starck

Moins d'impact sur l'environnement grâce à une économie d'énergie

- Nos machines sont dotées d'un système de **mise en veille automatique**. Elles possèdent une **minuterie** qui permet de prévoir leur extinction et allumage en fonction de la fermeture et ouverture de mairie. **La programmation de l'heure de mise en marche et d'arrêt de l'appareil est faite en concertation avec La Mairie.**
- Nos machines (cabines Easybooth et Universelle by Starck) sont **équipées d'un seul écran** qui sert à la fois d'interface homme/machine et d'écran de visualisation de la photo pour validation (technologie WYSIWYG : What you see is what you get).



5. DÉMARCHE ÉCO RESPONSABLE

Photomaton : Une entreprise Eco Responsable

- Dans le cadre de sa politique de diversification, Photomaton et le Groupe Photo-Me ont investi fortement dans les énergies renouvelables :
 - Les Éoliennes
 - Les panneaux Photovoltaïques
 - Les lampadaires Photovoltaïques
- Aujourd'hui, nos locaux à Grenoble (R&D de Photomaton et Centre de Stockage), sont équipés de ces nouvelles technologies :



- Une **éolienne** fabriquée par le Groupe fournit une partie de l'électricité



- Nos espaces extérieurs sont éclairés par des **lampadaires solaires** fabriqués par le Groupe



6. POLITIQUE QUALITÉ

Etude des attentes usagers et analyse de leur comportement d'achat

Afin d'être au plus près des consommateurs, et leur offrir un service qui répond à leurs attentes, nous organisons des **études terrain régulières**. L'objectif est d'étudier leur **comportement d'achat et mesurer leur niveau de satisfaction** par le biais de questionnaires (cf. Annexe). Les **données récoltées** sont ensuite **analysées et synthétisées**. Enfin, des **solutions d'amélioration et de développement** sont abordées lors de **réunions entre ingénieurs, services techniques et marketing**.

Ces études terrain nous permettent d'**optimiser les services** offerts par les machines et d'**adapter l'offre** en fonction des différents sites. Les logiciels sont sans cesse modifiés, le marketing adapté.

Notre objectif : être à la pointe de la technologie tout en proposant des matériels faciles à utiliser.





6. POLITIQUE QUALITÉ

Charte ISO



N° 2002/18782d



AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

KIS SAS

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**CONCEPTION, FABRICATION ET VENTE DE MINILABS PHOTOS,
KIOSQUES DE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE
ET CABINES PHOTOS D'IDENTITE ET SERVICE APRES-VENTE ASSOCIE.**

**DESIGN, MANUFACTURING AND SALE OF PHOTO MINILABS,
VENDING KIOSKS AND PHOTO BOOTHS;
RELATED AFTER-SALES SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2008

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

7, rue Jean Pierre Timbaud FR-38130 ECHIROLLES

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2012-02-23

Jusqu'au
UNT

2015-02-22

Directrice Générale d'AFNOR Certification

Managing Director of AFNOR Certification





7. NOS ENGAGEMENTS

Afin de vous accompagner dans vos démarches de qualité tournée vers la satisfaction des usagers en matière d'accueil et de prestation, nous nous engageons à vos côtés :

- **Qualité de service** : nous vous fournissons du matériel à la pointe de la technologie et répondant aux normes en vigueur.
- **Services disponibles** : nos délais d'intervention (immédiat, 30 minutes maximum) et le nombre de techniciens présents sur votre secteur nous permettent de vous assurer que tout sera mis en œuvre pour que nos matériels soient disponibles en permanence.
- **Respect des passagers et du personnel** : L'approvisionnement des machines est effectué pendant les périodes où les usagers de la mairie subiront la moindre gêne.
- **Accessibilité des personnes à mobilité réduite** : nos matériels tiennent compte des normes d'accessibilité et notre cabine Universelle by Starck va même au-delà des normes existantes.
- **Signalétique** : nous mettons en place sur nos machines tous les éléments de signalétiques permettant de faciliter l'utilisation de nos matériels et décrivant parfaitement les services et produits délivrés par nos matériels. La signalétique est donc réalisée sur mesure en fonction de vos besoins.
- **Langage compréhensible** : différentes langues sont proposées dans nos cabines : anglais, espagnol, allemand...
- **Visibilité sur site** : cabines : tops lumineux et affiches rétroéclairées pour une identification rapide des services proposés. Copieur : identification aisée grâce à son meuble spécifique.

